



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de l'environnement

Saint-Denis, le **27 AVR 2021**

Dossier n° 2020-85

N° 001107 SG/DCL

Affaire suivie par : M. Thierry GONNET
Tél : 0262 40 76 39
thierry.gonnet@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur Guy Guichard
Gérant de la société Le Verger créole
362 route nationale 2
Les Orangers
97470 Saint-Benoît

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 13 novembre 2020, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant le projet de faisabilité d'enlèvement des andains agricoles sur la parcelle CD0758, au lieu dit Rivière de l'Est – chemin des Chicots, situé sur la commune de Saint-Benoît.

Par courrier du 18 janvier 2021, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de renseignements complémentaires vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite, conformément à l'article R. 214-35, 3ème alinéa, du code de l'environnement.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Benoît.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale


Régine PAM

Copies :
- DEAL/SEB
- Bureau d'études
- Mme la sous-préfète de Saint-Benoît
- M. le maire de Saint-Benoît